

LSAP

Monsieur Fernand Etgen  
Président de la Chambre des  
Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 22 juin 2021

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 88 de notre règlement interne, je souhaite interpellier le Gouvernement au sujet **des peines et mesures alternatives à l'emprisonnement.**

La législation luxembourgeoise prévoit une panoplie de peines et mesures alternatives à l'incarcération avant et après un jugement ainsi que de maintes modalités d'exécution des peines privatives de liberté. Cependant, les statistiques nationales nous montrent que ces peines alternatives et modalités d'exécution, comparées aux incarcérations fermes, sont sous-utilisées par les juridictions pénales au Luxembourg. Ainsi, le Luxembourg dispose d'un des taux d'incarcération les plus élevés au sein de l'Europe.

J'aimerais dès lors aborder, dans le cadre de mon interpellation, plus particulièrement les points suivants :

- Recours aux peines et mesures alternatives à l'incarcération au Luxembourg ;
- Recours aux modalités d'exécution des peines privatives de liberté ;
- Statistiques et données issues des différents rapports d'activités de l'année 2020 (rapport du Ministère de la Justice, rapport de l'Ombudsman sur le contrôle externe des lieux privatifs de liberté, Space I et II du Conseil de l'Europe etc.) ;
- Impact de la crise Covid-19 sur les chiffres d'incarcération ;
- La situation de la population carcérale et de ses infrastructures ;
- Développement de solutions alternatives à l'incarcération ;
- Définition et mise en place d'une politique pénitentiaire.

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

**LSAP**

Dan Biancalana  
Député